



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 - Points 3 et 4 -

Délibération n° 1

L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 4.03.-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Finances** : Comptes de gestion et affectations des résultats

Après avoir voté les comptes administratifs 2015, le conseil est invité à délibérer sur les comptes de gestion et sur l'affectation des résultats des trois budgets communaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier du budget principal de la commune, du budget eau et assainissement et du budget du lotissement lesquels sont conformes aux comptes administratifs précédemment votés et dont les pages d'exécution budgétaire sont jointes à la présente.

AFFECTE les résultats 2015 de la façon suivante :

Budget principal (280)

Soldes d'exécution cumulés 2015

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 6 021,77 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 375 344,55 €

Le conseil décide l'affectation suivante :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 272 378,23 €

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 102 966,32 €

Budget de l'eau et assainissement (292)

Soldes d'exécution cumulés 2015

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 21 737,93 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 65 486,68 €

Le conseil décide l'affectation suivante :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 486,68 €

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 50 000,00 €

Budget lotissement (480)

Ligne 001 Déficit d'investissement reporté - 34 950,20 €

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 14.03.2016

Reçu en Préfecture le : 14.03.2016

Publié le : 15.03.2016



28000 - ROSANS -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 840 723,66 | 1 026 218,39 | 1 866 942,05 |
| Titres de recettes émis (b) | 357 231,51 | 762 629,39 | 1 119 860,90 |
| Réductions de titres (c) | 0,00 | 2 592,66 | 2 592,66 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 357 231,51 | 760 036,73 | 1 117 268,24 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 840 723,66 | 1 026 218,39 | 1 866 942,05 |
| Mandats émis (f) | 262 486,08 | 669 628,02 | 932 114,10 |
| Annulations de mandats (g) | 1 000,00 | 179,45 | 1 179,45 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 261 486,08 | 669 448,57 | 930 934,65 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 95 745,43 | 90 588,16 | 186 333,59 |
| (h - d) Déficit | | | |

29200 -EAU ASST -ROSANS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

| | <i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i> | <i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i> | <i>TOTAL DES SECTIONS</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 786 813,20 | 157 284,05 | 944 097,25 |
| Titres de recettes émis (b) | 141 905,50 | 103 179,45 | 245 084,95 |
| Réductions de titres (c) | 7 370,69 | 729,13 | 8 099,82 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 134 534,81 | 102 450,32 | 236 985,13 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 786 813,20 | 157 284,05 | 944 097,25 |
| Mandats émis (f) | 127 926,19 | 102 034,49 | 229 960,68 |
| Annulations de mandats (g) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 127 926,19 | 102 034,49 | 229 960,68 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 6 608,62 | 415,83 | 7 024,45 |
| (h - d) Déficit | | | |

29200 - EAU ASST - ROSANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

| | RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2015 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 |
|---|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | |
| TOTAL I | | | | | |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| EAU ASST - ROSANS | | | | | |
| Investissement | 15 129,31 | 0,00 | 6 608,62 | 0,00 | 21 737,93 |
| Fonctionnement | 72 441,54 | 7 370,69 | 415,83 | 0,00 | 65 486,68 |
| Sous-Total | 87 570,85 | 7 370,69 | 7 024,45 | 0,00 | 87 224,61 |
| TOTAL III | 87 570,85 | 7 370,69 | 7 024,45 | 0,00 | 87 224,61 |
| TOTAL I + II + III | 87 570,85 | 7 370,69 | 7 024,45 | 0,00 | 87 224,61 |

48000 -LOT. PLEIN SOLEIL -ROSANS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

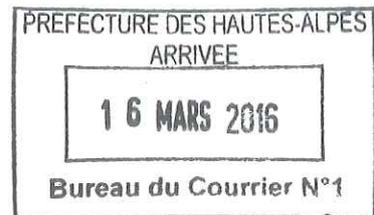
| | <i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i> | <i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i> | <i>TOTAL DES SECTIONS</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| <i>RECETTES</i> | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 69 900,40 | 69 900,40 | 139 800,80 |
| Titres de recettes émis (b) | 34 950,20 | 34 950,20 | 69 900,40 |
| Réductions de titres (c) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 34 950,20 | 34 950,20 | 69 900,40 |
| <i>DÉPENSES</i> | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 69 900,40 | 69 900,40 | 139 800,80 |
| Mandats émis (f) | 34 950,20 | 34 950,20 | 69 900,40 |
| Annulations de mandats (g) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 34 950,20 | 34 950,20 | 69 900,40 |
| <i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i> | | | |
| (d - h) Excédent | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| (h - d) Déficit | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

48000 - LOT. PLEIN SOLEIL - ROSANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

| | RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 |
|---|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | |
| TOTAL I | | | | | |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| LOT. PLEIN SOLEIL - ROSANS | | | | | |
| Investissement | -34 950,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -34 950,20 |
| Fonctionnement | | | | | |
| Sous-Total | -34 950,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -34 950,20 |
| TOTAL II | -34 950,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -34 950,20 |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | -34 950,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -34 950,20 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 – Point 5 -



Délibération n° 2



L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Maison des énergies** : avenants n° 1 et 2, demande de subvention pour le mobilier, l'informatisation et le fonds de la médiathèque

Pierre Michel expose l'avancement des travaux à la maison des énergies, il propose de signer les avenants au marché de gros œuvre avec l'entreprise STBAT. Il présente les devis suivants :

- 5 480 € HT pour la réfection de la réserve communale pour l'installation d'une chaufferie mais compte tenu des travaux de planchers en moins, l'avenant n°1 présente une moins-value de 812 €
- 7 870 € HT pour la mise en sécurité du pilier central, l'avenant n°2 porte le marché à 119 713,34 € HT

Josy Olivier rapporte sa rencontre avec Blaise Mijoule, directeur de la bibliothèque départementale de prêt, il a présenté le cadre des aides pouvant être apportées pour acquérir mobilier, informatique et fonds de la future médiathèque soit :

- 40 % pour le mobilier
- 60 à 65 % pour l'informatique et les nouvelles technologies
- 40 à 55 % pour la collection

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à signer les avenants avec l'entreprise STBAT

AUTORISE la maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour l'acquisition de mobilier, de postes informatiques et d'un fonds pour la future médiathèque dans le cadre précité.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

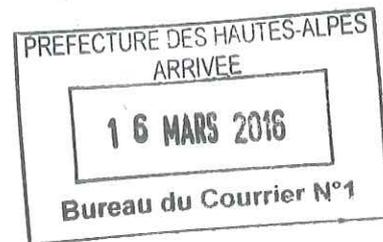
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016
Reçu en Préfecture le : 16.03.2016
Publié le : 21.03.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 - Point 7 -



Délibération n° 3

REÇU LE
21 MARS 2016
667
MAIRIE DE ROSANS

L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Station d'épuration des Buissons** : acquisition pour l'Euro symbolique du terrain à l'ADSEA

Le géomètre en présence du bureau d'étude Merlin, de l'ADSEA et des élus communaux a tracé et mesuré les parcelles à acquérir pour implanter la future station d'épuration des Buissons ainsi que le poste de refoulement. Il a profité de sa visite sur le terrain pour proposer la régularisation de la voie communale dont l'emprise réelle a dépassé sa limite.

L'ADSEA, propriétaire des lieux, a donné un accord de principe, lors d'un conseil d'administration le 23 février, il convient à la commune de délibérer.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à signer les actes d'acquisition pour l'Euro symbolique des trois parcelles suivantes :

- 2 339 m² pris dans les parcelles E 87, E 127 et E 128 pour l'implantation de la station d'épuration des Buissons
- 101 m² dans la parcelle E 993 pour le poste de refoulement
- 133 m² dans la parcelle E 993 pour la régularisation de voirie

L'acte devra prévoir également une servitude de passage pour l'entretien de la future station.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

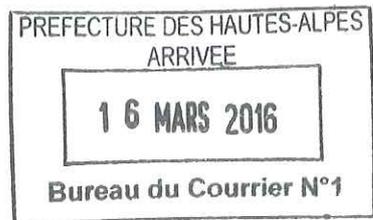
Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016
Reçu en Préfecture le : 16.03.2016
Publié le : 21.03.2016





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 – Point 8 -



Délibération n° 4

L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Voirie communale : acquisition pour l'Euro symbolique de la voirie du Suquet

L'acquisition par la commune de la voirie du Suquet est prévue depuis longtemps. L'office HLM avait pris une délibération pour céder la parcelle. A plusieurs reprises, le conseil municipal a évoqué le sujet et les travaux à faire par les HLM avant la signature de l'acte.

Actuellement, la voirie du Suquet est une copropriété partagée par plus de quinze propriétaires. Une réunion publique a permis d'exposer la situation aux différents propriétaires en présence de la responsable juridique des HLM. Pour que la commune puisse continuer à s'occuper de cette voirie (déneigement, éclairage public, entretien), il convient de finaliser l'acquisition.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à signer l'acte d'achat de la voirie du Suquet soit la parcelle C 245 d'une superficie de 4 536 m² pour l'Euro symbolique.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016

Reçu en Préfecture le : 16.03.2016

Publié le : 21.03.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 - Point 9 - **ÉCŪ LE**



Délibération n° 5

21 MARS 2016
669
MAIRIE DE ROSANS

L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Plan d'eau** : avis du conseil pour la cession du bail emphytéotique administratif

Il est rappelé qu'un bail emphytéotique administratif de trente ans a été établi en 2006 pour la location de la buvette et sa terrasse et une partie des terrains autour du plan d'eau.

Le notaire Vincent Vieu par courrier en date du 22 février 2016 demande l'accord du conseil municipal pour établir au profit de Monsieur VARLET (ou d'une société qu'il doit constituer) l'acte de cession du droit au bail emphytéotique consenti initialement au profit de la SARL ACRO FABIO puis à la SARL LE PLAN D'EAU.

Monsieur Roland VARLET par courriel en date du 7 mars 2016 a envoyé les statuts de la SAS L'OASIS qu'il a créée en vue de l'exploitation des activités du plan d'eau.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE un avis favorable pour la cession du droit au bail emphytéotique à la SAS L'OASIS dont Monsieur Roland VARLET est président.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

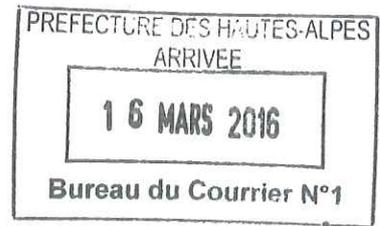
Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016

Reçu en Préfecture le : 16.03.2016

Publié le : 21.03.2016





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 - Point 10



Délibération n° 6

L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Accessibilité de la future Maison des services au Public** : demande de subvention à la sénatrice

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les responsables de la poste et la mairie. Suite à la position de principe de la mairie pour que soit installée sur la commune de Rosans une maison des services au public (MSAP), la poste s'est positionnée pour gérer ce service. Cela conforterait l'activité du service et en faisant les travaux d'aménagement intérieur nécessaires à la MSAP, cela lui permettrait de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité. L'accès depuis la place reste un problème pour les personnes à mobilité réduite, c'est pourquoi il est proposé que la mairie prenne en charge l'acquisition d'un élévateur installé sur la voie devant la terrasse. Le devis de ce projet dans un pylône auto porteur tôle fermé s'élève à 32 300 € HT. Dans le cadre de sa réserve parlementaire, la sénatrice pourrait accorder une subvention sur ce projet d'utilité publique et qui doit être déposé avant juin 2016.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le plan de financement de l'opération soit l'installation d'un élévateur pour la somme de 32 300 € avec une subvention de 50 %.

DEMANDE à la sénatrice une subvention à hauteur de 50 % du coût de l'appareil soit la somme de 16 150 €

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016
Reçu en Préfecture le : 16.03.2016
Publié le : 21.03.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 – Point 10 -

Délibération n° 7



REÇU
21 MARS 2016
669
MAIRIE DE ROSANS

L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **DETR**, dotation d'équipement des territoires ruraux, demandes de subvention déposées

Comme convenu au conseil municipal du 11-12-2015, deux dossiers DETR ont été déposés en préfecture avant le 31 décembre 2015.

- **1^{er} dossier spécial aide fermeture gendarmerie de Rosans comprenant la sécurité des personnes (mises en conformité électriques), l'accessibilité (en relation avec l'agenda programmé approuvé le 5 février 2016) et les économies d'énergie**

Mise en conformité électrique de la mairie, de la salle du grand pré, de l'école5 632,00 €
Accessibilité des bureaux de la gendarmerie (changement d'affectation prévu) ...19 430,00 €
Accessibilité de la salle polyvalente de la cure 7 279,00 €
Accessibilité de la salle polyvalente du grand pré11 476,00 €
Accessibilité de la base de loisirs 2 190,00 €
Isolation des combles au grand pré17 500,00 €
Isolation à l'école (plafond du préau)4 350,00 €
Changement de deux portes d'entrée à l'école 7 722,16 €
Porte, fenêtres et volets salle polyvalente de la cure9 190,11 €
Total devis HT84 769,27 €

- **2^{ème} dossier comprenant la suite de l'accessibilité et la rénovation des cuisines des salles polyvalentes**

Accessibilité de l'école 21 454,00 €
Accessibilité de la salle Saint-Arey 2 950,00 €
Accessibilité des toilettes publiques du camping 3 695,00 €
Accessibilité du camping municipal 550,00 €
Rénovation de la cuisine de la salle polyvalente de la cure 8 228,66 €
Rénovation de la cuisine du grand pré13 042,35 €
Total devis HT49 920,01 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la mise en œuvre de ces opérations

DEMANDE à l'état un financement à hauteur de 80 % de subvention soit

- 67 815 € pour le 1^{er} dossier
- 39 936 € pour le 2nd dossier

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016

Reçu en Préfecture le : 16.03.2016

Publié le : 21.03.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016 - 9 h 00 – Point 11 -



Délibération n° 8



L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Bornes de recharge pour véhicules électriques** : demande du SyME05, gratuité pour le stationnement sur la voie publique

Le SyME05 porte un programme de déploiement de bornes de charges publiques pour véhicules électriques. Ce programme prévoit 80 bornes publiques sur le département des Hautes-Alpes d'ici fin 2017. Cette opération est réalisée avec le concours de l'Etat (Programme d'Investissements d'Avenir), confié à l'ADEME ainsi que celui du département des Hautes-Alpes.

Une borne est prévue sur le territoire de la commune.

L'aide de l'ADEME est conditionnée à la décision de gratuité de stationnement pour les véhicules électriques sur le territoire de la commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune et de pendant une durée minimale de deux ans à compter de la présente délibération.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016
Reçu en Préfecture le : 16.03.2016
Publié le : 21.03.2016





Délibération n° 9

L'an deux mille seize, le dix mars, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 04-03-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absent excusé : M. Dominique GUEYTTE.

M. Pierre MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Tarifs communaux tarifs à l'année du camping, tarif forfaitaire pour intervention de l'employé communal sur les parties privées des égouts

Le conseil municipal avait souhaité modifier les tarifs pour les campeurs de passages en date du 12 mai 2015. Les tarifs des emplacements à l'année avaient été fixés par délibération du 10 septembre 2010 (660 € par an pour un emplacement soit 165 € par trimestre) et du 4 novembre 2011 (1200 € par an pour deux emplacements soit 300 € par trimestre).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à compter du 1^{er} juillet 2016 de nouveaux tarifs pour les emplacements à l'année :

700 € -175 € par trimestre pour un emplacement

1 300 € - 325 € par trimestre pour deux emplacements.

Pierre Michel, adjoint, expose que les employés communaux sont parfois sollicités pour aider des particuliers à déboucher leurs canalisations privées d'eaux usées. Equipés d'un flexible ils y passent un temps variable (jusqu'à deux heures). L'adjoint propose que les particuliers payent un prix forfaitaire fixé à 50 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le tarif forfaitaire de 50 € pour l'intervention d'un employé communal à la demande de particuliers.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 15.03.2016

Reçu en Préfecture le : 16.03.2016

Publié le : 21.03.2016

